

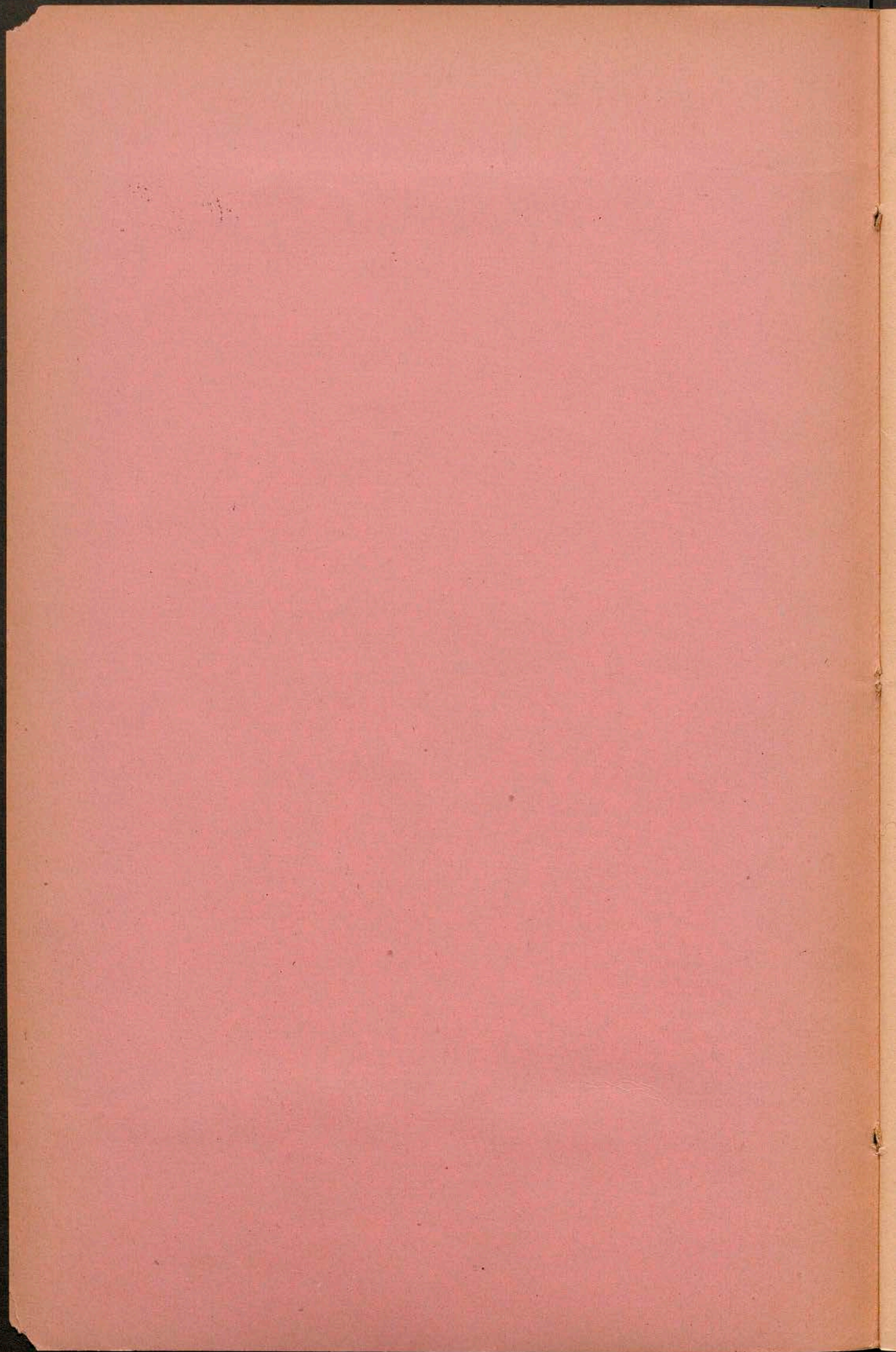
362

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, ADOPTÉ PAR LA CHAMBRE DES DÉPUTÉS, portant approbation de la convention signée le 4 avril 1900, entre la France et la Belgique, pour délimiter la frontière des deux pays sur la partie mitoyenne de la route de Dottignies à Roubaix. (N° 288, année 1901.)

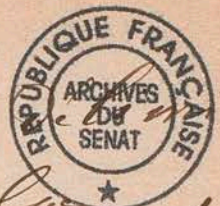
(Nommée le 25 octobre 1901.)

MM.

- 1^{er} BUREAU : MAXIME LECOMTE.
 2^o — GUILLIER.
 3^o — POCHON.
 4^o — VISEUR.
 5^e — MALEZIEUX. *Président*
 6^o — DEPREUX. *Secrétaire*
 7^o — TRYSTRAM.
 8^o — CLAEYS. *Rapporteur*
 9^o — GÉRY-LEGRAND.



Le 5 Novembre 1901



La Commission relative à la
de la frontière franco-belge,
Route de Dollignon à Quebain,
a nommé Président, M. Malizieux
Secrétaire, M. Depreux
Rapporteur, M. Clarys.

Le Président

Le Secrétaire
H. Depreux

[Signature]